



ARBRE DES CAUSES

MÉTHODES D'ANALYSE DES INCIDENTS, DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES



EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE
DE FORMATION

Public visé

- Dirigeants, encadrements et personnels désignés pour participer aux enquêtes en cas d'incident, d'accident ou de maladie sur les lieux de travail.
- Personnes compétentes désignées par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Prérequis

- Aucun.

Cadre réglementaire de l'action de formation

- Prévention : Articles L4111-1 à L4143-1 et R4121-1 à R4143-2 du code du travail.
- C.H.S.C.T. : Articles L4611-1 à L4614-16 et R4612-1 à R4614-36 du code du travail.
- Personne compétente : Article L4644-1 du code du travail.

Durée de l'action

- 7 heures (1 journée).

Nombre de participants par groupe

- 10 personnes maximum.

Contenu théorique et pratique

- Définir le code de la sécurité sociale : accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle et à caractère professionnel.
- Analyser les statistiques françaises.
- Utiliser le diagramme « arbre des causes » et autres méthodes d'analyse.
- Reproduire la méthodologie de l'enquête : recueil des données, reconstitution de l'enchaînement des faits, transcription des faits, choix et suivi des actions.

Contenu pratique

- Analyser les risques à partir de vidéo d'accident de travail par rapport à des situations exposées in situ par le formateur exercice (travail individuel et en groupe).

Sanction de l'action

- Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- **Formacode** : 42875 – Risque professionnel.
- **NSF** : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'effectuer des analyses d'incidents ou d'accidents, et d'en tirer les conclusions pour proposer des actions correctives et préventives.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DRIEETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOP1 règlementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- Evaluation formative théorique par questionnement oral.
- Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements.
- A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : Consignes de sécurité de l'établissement et salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.